



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Ceci est un protocole réalisé afin de vous guider dans les démarches à suivre en cas de soins à apporter à un enfant.

Si un enfant se blesse ou tombe malade dans l'établissement, les parents doivent obligatoirement être informés.

Suivant la gravité des faits, les parents doivent être immédiatement prévenus par téléphone (ex : bras cassé...) ou dans la journée si il s'agit d'une blessure légère (éraflure...).

Les thèmes abordés sont :

- ***Fièvre***
- ***Saignement de nez***
- ***Maux de ventre***
- ***Maux de tête***
- ***Chute d'un enfant***
- ***Brulure***
- ***Piqûre d'insecte***
- ***Éraflure***
- ***Crise d'asthme / Epilepsie***
- ***Projet d'Accueil Individualisé (PAI)***
- ***Formulaires de renseignement/autorisation***



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Fièvre : *La température corporelle se situe normalement entre 36 et 37 degrés.*

A partir de 38.5 degrés, PREVENIR les parents.

Rafraichir l'enfant en posant un gant froid sur le front.

Faire boire l'enfant régulièrement et le surveiller en attendant l'arrivée des parents.

Saignements de nez : *Pencher la tête de l'enfant en avant.*

Faire se moucher une fois l'enfant afin d'évacuer le sang de la narine.

Pincer la narine qui saigne pendant au moins 5 minutes le temps que le saignement s'arrête. Il ne faut à aucun moment, pencher la tête de l'enfant en arrière.

Maux de ventre : *Placer l'enfant dans un endroit calme, avec des vêtements légers qui ne serrent pas.*

Faire boire de l'eau par petites quantités.

Si persistance des maux, vomissements et/ou diarrhée, les parents doivent venir rechercher leur enfant rapidement.

Maux de tête : *Placer l'enfant dans un endroit calme avec des vêtements légers qui ne serrent pas et poser un gant de toilette mouillé sur son front.*

Si persistance, toujours appeler les parents.



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Chute d'un enfant :

- ***En cas de défaut de mobilité : (suspicion de fracture, luxation bras, jambe...)***

APPELER les parents puis placer l'enfant dans un endroit calme en attendant les parents.

En cas de gonflement, poser une poche de glace recouverte d'un linge.

- ***En cas de chute sur la tête :***

D'une hauteur de moins de 50 cm : mettre une poche de glace sur la bosse et surveiller l'enfant (conscience, motricité, suivi du regard) pendant 30 minutes.

Prévenir les parents dans la journée

D'une hauteur de plus de 50 cm : APPELER les parents et surveiller l'enfant de façon stricte, pendant toute la durée de sa présence dans l'établissement.

La surveillance doit être effectuée pendant 24h après la chute.

Appeler le 112 en cas de :

- ***Apparition de nausées, vomissements***
- ***Vertiges, perte d'équilibre***
- ***Baisse de conscience et de la vigilance.***

Ne jamais laisser seul cet enfant.



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Brulure : *Passer immédiatement la brulure pendant 5 min sous l'eau du robinet (température ambiante entre 17 et 20 degrés).*
Si présence de rougeur (correspond à une brulure de 1er degré) appliquer une compresse d'eau et faire suivre l'information aux parents
Si présence de rougeur et phlyctène (ampoule ou cloque), appeler les parents.
Ne rien appliquer sur la peau sans avis médical.

Piqûre d'insecte : *il faut savoir de quel insecte il s'agit.*

- *Piqûre de guêpe ou abeille : Rechercher l'éventuel dard et l'enlever puis appliquer du vinaigre sur la piqûre et surveiller l'éventuelle apparition d'un gonflement.*
S'informer sur l'allergie connue ou non connue.
- *Autres piqûres : Désinfecter avec une serviette désinfectante et surveiller l'apparition d'un gonflement.*
- *Si le gonflement reste local (3 à 5 cm) mettre une poche de glace.*
- *Surveiller son évolution et informer les parents.*
- *Si le gonflement s'étend sur une région (bras, jambe) prendre un avis médical en urgence et informer les parents.*
- *S'informer sur une éventuelle allergie.*

Éraflure : *Nettoyer la plaie et mettre un pansement.*

Nez qui coule et présence de toux : *Si le nez coule sévèrement et la toux persiste, les parents doivent venir chercher leur enfant rapidement, ce dernier ne doit pas rester sur l'établissement, car il y a des risques de contagion.*



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Crise d'asthme : *Les signes sont une toux sèche, sifflement et gêne respiratoire.*

Donner le médicament prescrit par le médecin à l'enfant.

Demander à l'enfant de respirer tranquillement.

L'installer en position assise.

APPELER les parents, voire le SAMU si la crise ne se calme pas.

Crise d'épilepsie : *Appeler le 112, rester calme, la crise ne fait pas mal et disparaît souvent après 2-3 minutes.*

- *Protéger la tête contre les chocs, mettre par exemple un vêtement sous la tête.*
- *Retirer les objets contre lesquels l'enfant pourrait se cogner.*
- *Ne pas serrer l'enfant (aucun effet sur la crise).*
- *Ne rien mettre dans la bouche (risque de fracture dentaire).*
- *Quand la crise est passée, libérer les voies aériennes en couchant l'enfant sur le côté et rester auprès de lui jusqu'à ce qu'il récupère complètement.*



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Le projet d'accueil individualisé s'applique aux élèves à besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie, chronique, dyslexie...).

Il a pour objectif de définir la prise en charge dans le cadre scolaire de l'élève au regard de ses spécificités et d'assurer la communication avec la communauté éducative de l'établissement

Le PAI est un protocole établi par écrit entre les parents, l'établissement scolaire (chef d'établissement, médecin, enseignant, équipe pédagogique, infirmier, psychologue, parent...) pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie.

Ces aménagements sont engagés à la demande de la famille et/ou de l'équipe éducative et du chef d'établissement.

Procédures à suivre :

Pour un enfant atteint d'une maladie chronique ou d'une allergie qui demande la prise de médicaments, il est nécessaire de faire remplir aux parents le formulaire de renseignements incluant l'autorisation du personnel à appliquer les soins et de me le remettre. (Ce formulaire se trouve à la fin de ce document).

Chaque enfant qui se trouve dans cette situation à son propre casier dans la salle de réunion du secrétariat, bâtiment B 1er étage, derrière la porte.

Vous y trouverez les médicaments et une fiche expliquant la démarche à suivre pour le traitement.

Merci de me prévenir lorsque vous utilisez cette pharmacie.

Surtout ne jamais donner à un enfant de médicaments qui ne lui ont pas été personnellement prescrits par le médecin.

Contact : Nicolas Drouillon

Tél : 52 60 18 63



PROTOCOLE DE SOINS

Validé en CHS-CT le 5 février 2014



Fiche de renseignements

Nom, Prénom de l'enfant :

Maladie/Allergie:

Symptômes:

Médicaments prescrits :

Chronologie des soins à appliquer. (Protocole)

Je soussigné(e) _____, autorise le personnel à appliquer les soins sur mon enfant en cas d'urgence